Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260701-C_2026_080-DE

Conseil Communautaire du 25 juin 2026 Délibération n°C_2026_080

L'an deux mille vingt six, le vingt cinq juin à 18 heures 00 le Conseil Communautaire légalement convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni à siège OBC - Malestroit sous la présidence de Mme Gaëlle STRICOT

Séance publiée le : 19 juin 2026

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 49

Etaient présents (36) :
STRICOT Gaëlle, COWET Vincent, GENOUEL Fabrice, HOURMAND Sylvie, MARCY Christelle, GUEGAN Rozenn, NAEL David, LE POGAM Marion, HERVE Muriel, FEUTELAIS Pierrick, MARTIN Dominique, DE CHABANNES Alain, GICQUEL Erwan, JEHANNIN Pascal, HOUSSIN Yvette, PIEL Mickaëlle, QUESNEL Maxime, RENIMEL Pascal, GUILLEMOT Sylvie, VAUCELLE Eric, GUILLERME Gwen, HANGOUET Françoise, ROUGIE Alexandre, BALAC Loïc, GOURMIL Nathalie, HOUEIX Marie-Claude, BELLEC Patrice, HURTEBIZE Didier, BONCHE Nancy, HERRY Marie-Hélène, BOULO Ludovic, BOUDART André, GOIRAND-COTAR Sylvie, LE GOUE Mickaël, GUYOT Tony, MONNIER Gaël

Absents ayant donné pouvoir (12) :
GUE Thierry donne procuration à HOUEIX Marie-Claude, JOSSE Pascal donne procuration à MARTIN Dominique, LORIOT Viviane donne procuration à GUILLEMOT Sylvie, TARLET Raphaël donne procuration à NAEL David, METAYER Cassandre donne procuration à COWET Vincent, RODRIGUEZ Paul donne procuration à PIEL Mickaëlle, FLAGEUL Marie donne procuration à GENOUEL Fabrice, GICQUELLO Bruno donne procuration à HANGOUET Françoise, GUIHARD Jean-François donne procuration à STRICOT Gaëlle, YHUEL Yann donne procuration à CRESP Emmanuelle, CHEDALEUX Sylvie donne procuration à LUCAS Aurélie, BRAUD Maurice donne procuration à BONCHE Nancy

Absents excusés (1) :
MICHEL Rémi

Secrétaire de séance : M. Alain DE CHABANNES

Objet : - Economie - Parc d'Activités de Saint-Abraham - vente de terrain à la société Drone Act

Madame la Vice-présidente rappelle au conseil communautaire la délibération C2026-004 du 26 janvier dernier relative à la cession d'un terrain à la société Drone Act sur le parc d'activités du Saint Abraham.

Cette délibération prévoyait la signature d'un compromis de vente dans les six mois suivant la décision. Monsieur Müller, dirigeant de cette société, sollicite un délai supplémentaire pour cette signature, n'ayant pas pu avancer sur son projet aussi rapidement que prévu.

Madame la Vice-présidente propose ainsi de proroger le délai de signature du compromis de vente et d'allonger par conséquent la durée validité de cette première délibération d'une nouvelle durée de six mois.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer sur :
- **LA MODIFICATION de la délibération référencée C2026-004, en allongeant le délai de signature du compromis de vente et de validité de la décision d'une durée de six mois supplémentaires, toutes autres modalités de la vente restant inchangées,**
- **L'AUTORISATION de la présidente, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.**

Le Conseil Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260701-C_2026_080-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
La Présidente
Madame STRICOT Gaëlle

